

# Conducteur d'engins de chantiers urbains - Contrat en alternance

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

AFPA ENTREPRISES  
MC\_PSR\_NOUVELLE\_AQUITAINE@AFPA.FR

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salaré(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier  
Entretien

### Niveau d'entrée requis :

Niveau illettrisme, analphabétisme  
(Niveau 1 européen)

### Conditions d'accès :

Non renseigné

### Prérequis pédagogiques :

Entretien préalable  
Pour une bonne adaptation en formation, il est souhaitable de savoir lire, écrire, compter. Une visite médicale pour l'aptitude à la conduite d'engins de chantier de travaux publics est fortement préconisée avant l'entrée en stage.

### Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

## Objectif de la formation

Conduire une chargeuse sur pneus de catégorie A  
Conduire une pelle hydraulique sur chenilles de masse inférieure ou égale à 6 tonnes de catégorie A  
Conduire une pelle hydraulique sur pneus de catégorie B1

## Contenu et modalités d'organisation

**Module préparatoire : acteur autonome de mon alternance 1-Conduire une chargeuse sur pneus:**Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)Conduire en sécurité une chargeuse sur pneusTravailler à proximité des réseaux Manutentionner des charges en sécurité avec une chargeuse sur pneusDéplacer ou charger des matériaux en sécurité avec une chargeuse sur pneus équipée d'un godet 4 en 1 multifonctions (Drott) 2-Conduire une pelle hydraulique sur chenilles de masse inférieure ou égale à 6 tonnes:Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)Conduire en sécurité une pelle hydraulique sur chenillesTravailler à proximité des réseauxRéaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombréRéaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles des travaux de surface sur les chantiers routiers ou urbains 3-Conduire une pelle hydraulique sur pneus:Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)Conduire en sécurité une pelle hydraulique sur pneusTravailler à proximité des réseauxRéaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombréRéaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus des travaux de surface sur des chantiers routiers ou urbains Session d'examen

### Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Commentaires sur la parcours personnalisable

## Validation(s) Visée(s)

**Titre professionnel conducteur d'engins de chantiers urbains - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)**

## Et après ?

Suite de parcours

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00460862	du 07/04/2025 au 30/04/2026	Égletons (19)	AFPA - CENTRE D'EGLÉTONS		Non éligible	
00460863	du 07/04/2025 au 30/04/2026	Égletons (19)	AFPA - CENTRE D'EGLÉTONS		Non éligible	
00460864	du 16/06/2025 au 03/07/2026	Égletons (19)	AFPA - CENTRE D'EGLÉTONS		Non éligible	
00460865	du 16/06/2025 au 03/07/2026	Égletons (19)	AFPA - CENTRE D'EGLÉTONS		Non éligible	

<b>00487752</b>	du 20/10/2025 au 16/10/2026	Égletons (19)	<b>AFPA - CENTRE D'EGLETONS</b>	Non éligible	
<b>00487753</b>	du 20/10/2025 au 16/10/2026	Égletons (19)	<b>AFPA - CENTRE D'EGLETONS</b>	Non éligible	
<b>00554988</b>	du 19/01/2026 au 22/01/2027	Égletons (19)	<b>AFPA - CENTRE D'EGLETONS</b>	Non éligible	
<b>00554989</b>	du 19/01/2026 au 22/01/2027	Égletons (19)	<b>AFPA - CENTRE D'EGLETONS</b>	Non éligible	
<b>00554990</b>	du 01/06/2026 au 04/06/2027	Égletons (19)	<b>AFPA - CENTRE D'EGLETONS</b>	Non éligible	
<b>00554991</b>	du 01/06/2026 au 04/06/2027	Égletons (19)	<b>AFPA - CENTRE D'EGLETONS</b>	Non éligible	
<b>00554992</b>	du 28/09/2026 au 01/10/2027	Égletons (19)	<b>AFPA - CENTRE D'EGLETONS</b>	Non éligible	
<b>00554993</b>	du 28/09/2026 au 01/10/2027	Égletons (19)	<b>AFPA - CENTRE D'EGLETONS</b>	Non éligible	
<b>00554994</b>	du 07/12/2026 au 10/12/2027	Égletons (19)	<b>AFPA - CENTRE D'EGLETONS</b>	Non éligible	
<b>00554995</b>	du 07/12/2026 au 10/12/2027	Égletons (19)	<b>AFPA - CENTRE D'EGLETONS</b>	Non éligible	
<b>00580709</b>	du 16/06/2025 au 30/04/2026	Égletons (19)	<b>AFPA - CENTRE D'EGLETONS</b>	Non éligible	
<b>00580710</b>	du 16/06/2025 au 30/04/2026	Égletons (19)	<b>AFPA - CENTRE D'EGLETONS</b>	Non éligible	